

Décision

Générale

colonial

Décision n° 137-153-1909 Mouvement.

n° 137-153-1909

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

13 juillet 1909

Numéro JO

n° 153 du 01/08/1909

Date du numéro

1 août 1909

TEXTE INTÉGRAL

un congé pour affaires personnelles de trois mois sans solde, est accordé à M. Faivre, Administrateur-Adjoint de 2e classe. M. Faivre est autorisé à jouir de ce congé en Abyssinie.